

Microprogramme de 1^{er} cycle en relations ethniques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-101-7-0

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Microprogramme de premier cycle en relations ethniques

TYPE Attestation

CRÉDITS 15 crédits

COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Nicolas Sallée (514) 343-6111 p. 36887
nicolas.sallee@umontreal.ca

Valérie Dostaler (514) 343-6111 p. 3769
valerie.dostaler@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Le principal objectif du module en relations ethniques est de sensibiliser à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada. Il vise également à rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à la réalité pluriethnique de la société, dans les domaines :

- de l'emploi;
- de l'éducation;
- des services de santé;
- du logement;
- des médias;
- de la police.

Objectifs

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce programme prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

Forces

- Un corps professoral actif, associé à plus d'une dizaine de centres et groupes de recherche.
- La revue *Sociologie et sociétés*, dirigée par des membres du Département et considérée à l'international comme l'une des meilleures revues de sociologie générale de langue française.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Le module donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du module peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.

http://110170_desc.html#Rubriques

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- Automne 2020** (à compter du 1^{er} octobre 2019)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2020** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2020** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2020** ?

Hiver

- Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 1^{er} novembre 2019

Structure du programme (1-101-7-0)

Version 01 (A14)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SOL 2104	Relations ethniques	3.0J

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0J	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0	PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0J
PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0S	SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Année préparatoire	Année préparatoire aux études universitaires	24 crédits	1-955-4-1	Jour Soir
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Coopération internationale	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-368-5-1	Soir
Langue et culture russes	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	15 crédits	1-121-7-0	Jour Soir
Études internationales	Baccalauréat	90 crédits	1-960-1-3	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.